

Les femmes minoritaires au sein de la fonction publique dirigeante

Au 31 décembre 2013, la fonction publique emploie 463 200 agents en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (hors bénéficiaires de contrats aidés). Premier employeur des femmes dans la région comme en France, la fonction publique compte 60 % de femmes parmi ses effectifs mais deux fois moins parmi les agents qui occupent un poste d'encadrement supérieur ou de direction. Malgré quelques avancées récentes en faveur de l'égalité professionnelle hommes-femmes, l'accès des femmes aux emplois de direction reste encore limité.

Damien Dotta, Insee

Dans la région, la proportion de femmes dans les trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) s'élève à 60 % (hors contrats aidés) et à 63 % si on exclut les militaires. Cette part varie peu selon les catégories hiérarchiques A, B et C (figure 1). Au sein de la catégorie A de la fonction publique d'État, la prise en compte des enseignants (dont deux tiers sont des enseignantes) influe sur la part de femmes, qui passe alors de 61 % hors militaires à 48 % hors militaires et enseignants.

Une féminisation qui diminue avec le niveau de responsabilité

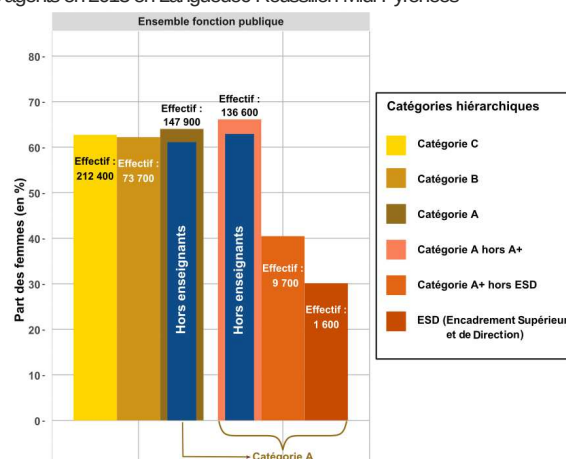
Au sein de la catégorie A de la fonction publique (hors militaires et emplois aidés), les femmes sont de plus en plus minoritaires au fur et à mesure que le niveau de responsabilité s'élève. Ainsi dans la région, la part des femmes passe de 66 % dans la catégorie A hors A+ (notion fréquemment utilisée pour désigner l'encadrement de haut niveau) à 41 % parmi les 9 700 agents de catégorie A+ hors emplois d'encadrement supérieur et de direction (ESD). Cette part, identique au niveau national, a de plus baissé de 0,3 % en 2013 dans la région, alors qu'elle a augmenté de 0,7 % en moyenne en France.

Parmi les 1 600 agents qui occupent un poste d'ESD fin 2013, 30 % seulement sont des femmes, contre 33 % au niveau national. La proportion de femmes sur ces postes à hauts niveaux de responsabilité n'est que de 22 % dans la territoriale, et de 25 % dans la fonction publique d'État. En revanche, dans la fonction publique hospitalière, 45 % des postes d'ESD sont occupés par des femmes, davantage représentées parmi les directeurs d'établissements sanitaires et sociaux.

Mis en place en 2012, le dispositif législatif dit des « nominations équilibrées » dans la fonction publique vise à rééquilibrer progressivement la part des hommes et des femmes au sein de l'encadrement supérieur et dirigeant. Le décret ne porte que sur une partie des emplois ESD et fixe un seuil obligatoire de recrutement pour chaque sexe parmi les primo-nominations (cf. décret n°2012-601 du 30 avril 2012). Pour l'année 2013, le seuil, fixé à 20 %, a été dépassé avec une part réelle de 33 % de primo-nommées en France. Ce dispositif contribue ainsi à la féminisation des postes d'ESD dans la région : la part des femmes y a progressé de + 1,2 point par rapport à fin 2012 (contre + 1,6 point en France). La tendance devrait se poursuivre dans les années à venir, avec des seuils fixés à 30 % dès 2015 et 40 % d'ici 2017.

1 Parmi la catégorie A, les femmes de moins en moins présentes dès que le niveau hiérarchique s'élève

Part des femmes dans la fonction publique selon la catégorie hiérarchique des agents en 2013 en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



Champ : Postes principaux au 31 décembre 2013, hors militaires et bénéficiaires de contrats aidés

Source : Insee, Siasp 2013

2 Une fonction publique un peu moins féminisée en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Répartition et part des femmes parmi les agents de la fonction publique fin 2012 et fin 2013 en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et en France

		Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées				France	
		2012	2013	Évolution effectifs	2012-2013	Part des femmes en	Évolution effectifs
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	2013 (en %)	2012-2013 (en %)
Fonction publique d'État (FPE)		191 800	52,9	193 700 (*)	53,4	54,4	0,1
	Fonction publique d'État – Militaires	25 300	9,9	24 800	10,4	15,6	-1,1
Fonction publique territoriale (FPT)		176 900	59,2	180 300	59,5	60,9	0,9
Fonction publique hospitalière (FPH)		88 200	76,5	89 200	76,5	77,4	1,4
Ensemble fonction publique – Hors militaires		431 600	62,8	438 400	63,0	64,3	0,8
Ensemble fonction publique		456 900	59,9	463 200	60,2	61,5	0,7
	Bénéficiaires de contrats aidés	14 100	69,8	17 100 (**)	66,8	68,5	35,6
Ensemble fonction publique (y compris bénéficiaires de contrats aidés)		471 000	60,2	480 300	60,5	61,8	1,5

(*) tient compte de la création de 15 800 postes au niveau national correspondant aux candidats admissibles en juin 2013 aux concours d'enseignants du premier et deuxième degré (hors agrégation)

(**) tient compte de la création des contrats d'avenir fin 2012

Champ : postes principaux au 31 décembre 2013, hors militaires et bénéficiaires de contrats aidés

Source : Insee, Siasp 2013

La moitié des agents qui occupent des postes d'ESD ont plus de 52 ans (contre 44 ans pour l'ensemble de l'emploi public régional). Lorsque ces postes dirigeants sont tenus par des femmes, celles-ci sont en moyenne plus jeunes (48 ans contre 52 ans pour les hommes). Ainsi, la proportion de femmes dirigeantes est plus élevée parmi les agents de moins de 50 ans : 40 % soit 10 points de plus que tous âges confondus. Parmi les générations de dirigeants de moins de 40 ans, la parité est presque respectée.

Des femmes pourtant majoritaires dans la fonction publique

Quel que soit le versant, les femmes sont pourtant majoritaires dans la fonction publique. Dans la région, elles représentent un peu plus de la moitié des effectifs dans la fonction publique d'État (53 %) et 60 % dans la territoriale. La fonction publique hospitalière reste plus fortement féminisée avec 77 % de femmes. Les taux de féminisation frôlent les 90 % dans de nombreux métiers comme les psychologues, psychothérapeutes, infirmières, préparatrices en pharmacie ou aides-soignantes... Certains métiers sont quasi exclusivement féminins, comme les puéricultrices, les auxiliaires de puériculture ou encore les sages-femmes.

Les emplois publics sont globalement assez concentrés puisque 58 % des effectifs sont regroupés sur 10 métiers. Si cette proportion est identique entre les hommes et les femmes, les métiers concernés diffèrent selon le sexe (figure 3). Ainsi, outre les enseignantes et les professions hospitalières, les femmes sont également très nombreuses à occuper un poste d'adjoint ou d'agent administratif. La concentration par métier est néanmoins plus marquée pour les hommes, les ouvriers qualifiés de travaux publics concentrant à eux seuls plus du quart des effectifs masculins de la fonction publique (hors militaires). À l'inverse, le premier métier féminin ne regroupe que 9 % des effectifs totaux.

Dans les catégories B et C de la fonction publique, la part des femmes est globalement équivalente, autour de 60 %, avec des différences selon les trois versants qui reflètent surtout des spécialisations en termes de métiers exercés plutôt que de responsabilités, traduisant une représentation encore traditionnelle du rôle de la femme dans le monde du travail. ■

Source

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Dans le cadre de cette étude, seuls les postes principaux finaux au 31 décembre au lieu de travail sont retenus, c'est-à-dire les postes à la fois actifs et non annexes (volume de travail suffisant en termes de rémunération, de nombre d'heures et de durée d'emploi).

3 Une concentration plus marquée des métiers chez les hommes

Concentration des emplois publics féminins et masculins fin 2013 en LRMP

		Professions communes aux hommes et aux femmes	
		Professions distinctes aux hommes et aux femmes	
Rang	Top 10 professions femmes dans la fonction publique	Effectif femmes	Part cumulée dans l'emploi des femmes (en %)
1	Adjoints techniques territoriaux	25 440	9
2	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	24 560	18
3	Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire	20 850	26
4	Aides-soignants	19 240	33
5	Adjoints administratifs des collectivités locales	16 800	39
6	Infirmiers en soins généraux, salariés	16 680	45
7	Agents administratifs des collectivités locales	13 300	50
8	Agents de services hospitaliers	8 550	53
9	Agents administratifs de l'État et assimilés	7 310	55
10	Adjoints administratifs de l'État et assimilés	6 860	58

Rang	Top 10 professions hommes dans la fonction publique	Effectif hommes	Part cumulée dans l'emploi des hommes (en %)
1	Ouvriers qualifiés de travaux publics	42 780	26
2	Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire	12 630	34
3	Agents de police de l'État	6 240	38
4	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	5 470	41
5	Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments	5 160	45
6	Techniciens des travaux publics de l'État et des collectivités locales	5 090	48
7	Agents de services des autres établissements d'enseignement	4 380	50
8	Professeurs et maîtres de conférences	4 300	53
9	Médecins hospitaliers sans activité libérale	3 700	55
10	Agents administratifs de l'État et assimilés	3 550	58

Champ : postes principaux au 31 décembre 2013, hors militaires et bénéficiaires de contrats aidés
Source : Insee, Siasp 2013

Définitions

Les **catégories hiérarchiques de la fonction publique** correspondent à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement pour la catégorie A, d'application et de rédaction pour la catégorie B et d'exécution pour la catégorie C. Au sein de la catégorie A, on distingue les agents de catégorie A+, notion fréquemment utilisée pour l'encadrement de plus haut niveau, et parmi eux les emplois supérieurs et de direction (ESD).

Les **emplois supérieurs et de direction (ESD)** regroupent les emplois fonctionnels de conception et management et de direction de service ou d'établissement. Par exemple, dans la FPE : les commissaires de police, les directeurs d'administration territoriale, les administrateurs de l'Insee, les préfets... Dans la FPT : les directeurs généraux des services, directeurs de régions, départements et communes de plus de 80 000 habitants... Dans la FPH : les directeurs d'hôpitaux, d'établissements sanitaires et sociaux ou encore les ingénieurs hospitaliers en chef...

Pour en savoir plus

- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP, édition 2015
- É. Sénigout, J. Duval « L'emploi dans la fonction publique en 2013 – Hausse des effectifs dans les trois versants de la fonction publique », *Insee Première* n°1544, avril 2015
- D. Dotta « LRMP : une fonction publique en pleine mutation dans une nouvelle région », *Insee Analyses Midi-Pyrénées* n°28, octobre 2015

Insee Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse cedex 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédactrice en chef :
Michèle Even

ISSN : en cours

© Insee 2016